

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°3Portant à l'interdiction de stationnement sur une zone du parking « place du Quercy »

Le Maire de la commune de Limogne-en-Quercy

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1**Vu** le Code de la route ;**Vu** le Code de la voirie routière ;**Vu** la demande de SAS 2 EFR représenté par Monsieur PELGAS Pierre en date du 08/01/2024 qui souhaite avoir le passage nécessaire pour les camions et la grue pour la livraison du poste de transformation de la Zone à aménager, en occupant temporairement le parking public place du Quercy du 23 janvier 2025 au 25 janvier 2025 ;**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;ARRÊTÉ :

**Article 1 :** Du 23 janvier 2025 au 25 janvier 2025, Monsieur PELGAS Pierre en tant que représentant de la SAS 2 EFR a l'autorisation de prendre le passage nécessaire pour les camions et la grue afin de livrer le poste de transformation de la Zone à aménager, en occupant temporairement le parking public place du Quercy.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 3 :** Monsieur PELGAS Pierre en tant que représentant de la SAS 2 EFR est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4 :** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 09 janvier 2025

Affiché le 09/01/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE,